Politique d’entreprise du Groupe Scavolini

« Les clients satisfaits sont le véritable patrimoine d’une entreprise »

C’est sur ce principe que notre Groupe, un des principaux fabricants italiens de meubles pour l’ameublement de la maison, a fondé son succès.

C’est sur ce principe que notre Groupe, un des principaux fabricants italiens de meubles pour l’ameublement de la maison, a fondé son succès.

Pour nous, satisfaire les clients signifie fournir des produits et des services pleinement conformes à leurs attentes, avec une approche de nos choix orientée vers la durabilité.

Notre engagement quotidien repose sur les VALEURS suivantes :

- QUALITÉ : améliorer constamment la fiabilité de tous nos produits et services ;
- MÉTICULOSITÉ : à chaque étape de l’entreprise, prévenir et éliminer les sources potentielles de défauts ;
- INNOVATION : recherche constante de nouvelles formes et de nouveaux matériaux pour répondre aux exigences de fonctionnalité, respect de la santé, de la sécurité et de l’environnement ;
- ÉCOLOGIE : protéger l’environnement pendant toutes les phases de notre activité ;
- EFFICACITÉ : rendre l’innovation accessible, à travers l’amélioration des processus ;
- RIGUEUR : se conformer strictement à toutes les lois et normes applicables ;
- ÉTHIQUE : mettre en avant les valeurs humaines et morales dans les relations avec les salariés et les partenaires externes ;
- RESPONSABILITÉ : toujours privilégier des choix sérieux et fiables ;
- SÉCURITÉ : garantir la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que la confidentialité et la sécurité des données traitées ;
- INCLUSIVITÉ : valoriser toutes les formes de diversité en tant qu’élément clé, en créant un environnement de travail inclusif et respectueux ;
- PARTICIPATION : favoriser l’intérêt, le développement et le bien-être de toutes les ressources humaines employées ;
- IMPLICATION : étendre aux fournisseurs et collaborateurs les valeurs fondamentales de qualité, de respect de l’environnement et de protection de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail.

Pour soutenir ces principes, nous considérons qu’il est nécessaire de conserver et de développer notre Système intégré de gestion pour la qualité, l’environnement, la santé et la sécurité sur les lieux de travail, en cohérence avec les normes ISO 9001, 14001, ISO 45001 et le règlement UE 2016/679 sur la confidentialité.

Ce Système doit être un outil de garantie et de transparence pour nos clients et toutes les autres parties prenantes : l’entreprise s’engage à vérifier que toutes les communications relatives à l’environnement adressées au marché soient claires, fidèles à la réalité, vérifiables et non trompeuses.

Le Système doit également contribuer à atteindre progressivement les OBJECTIFS de l’entreprise, qui doivent être suivis et gérés avec des indicateurs mesurables :

- concevoir et produire des meubles esthétiques, fiables, fonctionnels, sûrs et à des prix compétitifs qui répondent aux exigences les plus diverses de nos clients ;
- concevoir les produits en accordant également une grande attention aux aspects environnementaux, en appliquant le plus possible les principes de l’économie circulaire et en favorisant la durabilité et la réparabilité du produit ;
- garantir le respect des normes de qualité pour les produits et les services ;
- respecter les délais de livraison et les échéances ;
- améliorer en permanence tous les processus d’entreprise ;
- sensibiliser nos fournisseurs et nos revendeurs aux questions de qualité, d’éthique et de durabilité ;
- améliorer la communication interne et externe ;
- développer une qualification appropriée en matière de distribution ;
- respecter nos obligations en matière de conformité, qu’il s’agisse d’exigences légales ou de celles auxquelles l’entreprise a choisi de souscrire ;
- contrôler et réduire la consommation de ressources, en utilisant autant que possible des ressources renouvelables ;
- prévenir la pollution et contrôler les émissions et les déchets ;
- réduire les risques pour la santé et la sécurité sur les lieux de travail ;
- réduire progressivement les accidents du travail et les maladies professionnelles touchant les travailleurs, y compris ceux liés aux risques psychosociaux ;
- consolider les parcours internes de l’entreprise pour garantir l’égalité des chances et l’égalité entre les sexes pour tous les travailleurs et promouvoir le bien-être de toute l’organisation ;
- accroître le niveau de connaissance, de compétence et de conscience du personnel grâce à une activité de formation et d’information permanente ;
- s’efforcer de consulter et de faire participer les travailleurs et leurs représentants ;
- gérer correctement les données à caractère personnel traitées.

Avec la participation active de toute la structure de l’entreprise, le succès du Système intégré sera garanti, dans un souci d’amélioration continue.

Montelabbate, 22 juillet 2026
Le Président
Valter Scavolini

